



Ville de Mexico, le 25 mars 2020

Avis d'information

Avis de COMAR sur le fonctionnement et les mesures par le COVID-19

En ce qui concerne les questions soulevées par les utilisateurs de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) dans le cadre du Période nationale de distanciation sociale, dérivé de la publication dans le Journal officiel de la Fédération le 24 mars 2020 de l'Accord fixant la suspension des délais et des termes juridiques dans les procédures du ministère de l'Intérieur, qui sera en vigueur à partir de cette date et jusqu'au 17 avril de cette année, il est rapporté que :

1. Allez-vous continuer à signer?

Non, l'obligation de signature est suspendue à compter du 24 mars 2020 et jusqu'au 17 avril 2020

2. Que se passera-t-il avec les certificats (constancias) de COMAR et les cartes de visite pour des raisons humanitaires (TVRH), qui expirent lors de la fermeture des bureaux?

- a) Dans le cas de documents délivrés par COMAR, il faudra:
 - i. Soumettre la demande de renouvellement par écrit
 - ii. Remettre la demande au bureau de la COMAR qui est située au : Versailles #49, 1^{ere} étage, quartier Juárez, Cuauhtémoc, Ville de Mexico; ou au bureau de l'Institut national de l'immigration (INM) correspondant
 - iii. Allez à la date fixée pour récupérer le document renouvelé
- b) Dans le cas de la carte de visite pour des raisons humanitaires (TVRH), il est nécessaire de consulter les horaires d'ouverture directement au bureau de l'immigration (INM) correspondant

3. Si le certificat (constancia) de la COMAR n'a pas encore été reçu, combien de temps peut-il être retardé pour le recevoir?

Si vous ne le recevez encore, envoyez un e-mail à ldortega@segob.gob.mx accompagné de toutes les informations ou documentation que vous avez dans ce même e-mail.

4. Dans les états ou villes sans bureau de COMAR, l'immigration (INM) continuera-t-il à vous livrer le document?

S'il n'y a que le bureau de l'immigration (INM) dans l'état ou ville où vous vous trouvez, c'est par leur intermédiaire que la documentation sera envoyée.





5. Qu'advendrá-t-il des rendez-vous prévus pour l'entretien d'éligibilité? Seront-ils reportés?

Il est signalé que les entretiens et la livraison des résolutions sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, il est donc suggéré d'être attentif aux communications de la COMAR.

6. Dans le cas où le service de demande de transfert est interrompu, que se passe-t-il si un demandeur de refuge change d'état sans exiger le transfert pendant le Période nationale de distanciation sociale?

Les procédures et processus de la COMAR étant suspendues, il n'est pas possible de délivrer des autorisations en temps utile.

7. Délais d'appel

Il est précisé que tous les délais, y compris les appels en révision, sont suspendus.

8. Quels sont les moyens de communication avec COMAR lors du Période nationale de distanciation sociale par le COVID-19?

Ville	Téléphone	Horaire d'attention	Email
Acayucan	9242457440 ext. 226 y 204	09h00 - 18h00	atencion_comarveracruz@hotmail.com
Ciudad de México	5552098800 ext. 30208, 30226 y 30154	09h00 - 18h00	ldortega@segob.gob.mx dudascomar@segob.gob.mx
Monterrey	8184861577 ext. 218	09h00 - 18h00	tramites.comarmty@gmail.com
Palenque	9163453035 ext. 8288206	09h00 - 18h00	atencionsolicitante.comar@outlook.com
Tapachula	5580559382 5552098800 ext. 59316	09h00 - 18h00	ckgomez@cgcomar.com.mx dcordova@segob.gob.mx alpadron@cgcomar.com.mx
Tenosique	9346880404	09h00 - 18h00	comarconsultatab@gmail.com
Tijuana	5580559208 6643628333	09h00 - 18h00	dudascomartijuana@gmail.com





9. Comment les rendez-vous prévus pour l'entretien d'éligibilité seront-ils effectués si les installations sont fermées?

Il est rapporté que **les entretiens sont suspendus jusqu'à nouvel ordre**, il est donc suggéré d'être attentif aux communications de la COMAR sur le site officiel <https://www.gob.mx/comar>

10. Allez-vous continuer à signer? Aux états ou villes où les soins sont fournis par l'immigration (INM) comment ces mesures fonctionneront-elles?

Non, l'obligation de signer est suspendue **jusqu'à nouvel ordre**, il est donc conseillé d'être attentif aux avis de la COMAR sur sa page officielle.

11. L'accès à la procédure dans les stations migratoires se poursuivra-t-il ou l'attention de la COMAR sera-t-elle suspendue?

L'accès à la procédure se poursuit régulièrement.

12. Dans le cas des personnes en processus de regroupement familial avec la COMAR, cela se poursuivra-t-il régulièrement ou la procédure sera-t-elle suspendue?

La procédure est suspendue **jusqu'à nouvel ordre**. Il est suggéré d'être attentif aux communications de la COMAR sur sa page officielle.

13. Que faire en cas de besoin d'assistance institutionnelle?

Selon la considération du responsable de l'unité administrative compétente de ce ministère, les affaires qui en raison de leur urgence et de leur pertinence, sont exclues de la mesure de suspension. **Si vous avez besoin d'assistance institutionnelle ou d'aide, vous devez appeler les téléphones mentionnés ci-dessus pour plus d'informations.**

---000000---

